

# LE SPECTATEUR.

*Respicere exemplar vitæ morumque.*

No. 2.] MARDI, LE 7 JUIN, 1814. [VOL. 2.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant dans les circonstances actuelles le superbe morceau suivant traduit par Racine du 14e. chap. d'Isaïe sur la mort du fameux tyran de Babylone qui avoit tenu les Juifs pendant soixante dix ans dans la plus dure captivité. Nous leur en laisserons faire l'application.

.....

Comment est disparu ce monstre impitoyable,  
Et comment du tribut, dont nous fûmes chargés,  
Sommes-nous soulagés ?

Le Seigneur a brisé ce sceptre redoutable,  
Dont le poids accabloit les humains languissans ;  
Ce sceptre qui frappoit d'une plaie incurable  
Les peuples gémissans.

Nos cris sont apaisés, la terre est en silence.  
Le Seigneur a dompté ta barbare insolence,  
O fier, ô rigoureux tyran !  
Les cèdres mêmes du Liban  
Se réjouissent de ta perte :

Il est mort, disent-ils, et l'on ne verra plus  
La montagne couverte

Des restes de nos trônes par le fer abattus ;  
Roi cruel ! ton aspect fit trembler les lieux sombres,  
Tont l'Enfer s'en troubla ; les plus superbes ombres  
Connoient pour te voir ;

Les Rois des Nations descendant de leur trône  
T'allerent recevoir ;

Toi-même, dirent-ils, ô Roi de Babylone !  
Toi-même, comme nous te voilà donc percé ;

Sur la poussière renversé  
Des vers tu deviens la pâture,  
Et ton lit est la fange impure !  
Comment es-tu tombé, les cieux,  
Astre brillant, fils de l'aurore,  
Puissant Roi, Prince audacieux ?  
La terre aujourd'hui te dévore !

Dans ton cœur tu disois : A Dieu même pareil  
J'établirai mon trône au-dessus du soleil,  
Et près de l'aiglon sur la montagne sainte,  
J'irai m'asseoir sans crainte ;  
A mes pieds tremblent les humains éperdus !  
Tu le disois et tu n'es plus.

Les passans qui verront ton cadavre paroître,  
Diront en se baissant pour te mieux reconnoître :  
Est-ce là ce mortel qui troubla l'univers ?  
Par qui tant de captifs soupiroient dans les fers ?  
Ce mortel dont le bras détruisoit tant de villes,  
Sous qui les champs les plus fertiles  
Devenoient d'arides déserts ?

Tous les Rois de la terre ont de la sépulture  
Obtenu le dernier honneur ;  
Toi seul privé de ce bonheur,

En tout lieu rejeté, l'horreur de la nature,  
Homicide d'un peuple à tes soins confié  
De ce peuple aujourd'hui tu te vois oublié !  
Qu'on prépare à la mort ses enfans misérables ;  
Courez à tous ses fils annoncer le trépas ;  
La race des méchans ne subsistera pas,  
Qu'ils périssent ! L'auteur de leurs jours déplorables  
Les a remplis de son iniquité ;

Frappez, faites sortir de leurs veines coupables  
Tout le malheureux sang dont ils ont hérité.

## HISTOIRE NATURELLE.

### LES STALACTITES ET STALAGMITES.

Les Stalactites se forment dans les cavernes et les fentes de rocher, par la stillation lente des eaux chargées des molécules qu'elles ont recueillies dans les terrains supérieurs. Elles sont ordinairement creuses, alongées et ressemblent aux glaçons qui pendent aux toits des maisons. Les gouttes qui tombent de la voûte par terre y forment d'autres cristaux, qui s'élevant, rencontrent ceux qui descendent de la voûte, s'y unissent, grossissent, et finissent par présenter des colonnes. L'eau qui suinte des parois forme des espèces de végétations pierreuses en rameaux ou en ramelons, que l'on nomme *Stalagmites*. Les oxides des différens métaux varient les couleurs de ces productions admirables de la nature. La *Malachite*, qui est d'une belle couleur verte veloutée, et d'une dureté qui permet de lui donner un très-beau poli, n'est qu'une Stalactite d'oxyde de cuivre. Tournefort pense que les Stalactites et les Stalagmites ne sont

pas le produit d'une simple Stillation, mais d'un travail de la nature semblable à celui de la végétation ainü qu'il l'exprime dans la relation intéressante qu'il a donnée de sa descente dans la grotte d'Antiparos. Antiparos est une petite Ile de l'Archipel, séparée seulement par un canal de Paros. Cette Ile, dit Tournefort, quelque misérable qu'elle paroisse, renferme une des plus belles choses qu'il y ait peut-être dans la nature, et qui prouve une des grandes vérités qu'il y ait dans la physique : la voûte, la végétation des plantes. . . Cet endroit admirable est à près d'un mille et demi de la mer. . .

Une caverne rustique se présente d'abord, large d'environ trente pas, voûtée en arc surbaissé. Ce lieu est partagé en deux par quelques piliers naturels. . . Entre les deux piliers est un petit terrain en pente douce. On avance ensuite jusqu'au fond de la caverne par une pente plus rude d'environ vingt pas de longueur ; c'est le passage pour aller à la Grotte, et ce passage n'est qu'un trou fort obscur, par lequel on ne sauroit entrer qu'en se baissant et au secours des flambeaux.

On descend d'abord dans un précipice horrible, à l'aide d'un câble que l'on prend la précaution d'attacher tout à l'entrée. Du fond de ce précipice on se coule pour ainsi dire dans une autre bien plus effroyable, dont les bords sont fort glissans, et qui répondent sur la gauche à des abîmes profondes. On place sur le bord de ces gouffres une échelle au moyen de laquelle on franchit un rocher tout-à-fait taillé à plomb. On continue à glisser par des enlroits un peu moins dangereux ; mais dans le tems qu'on se croit en pays praticable, le pas le plus affreux vous arrête tout court, et l'on s'y casseroit la tête si l'on n'étoit averti et retenu par ses guides. Les nôtres avoient pris soin d'y apporter une échelle. Pour y parvenir il falloit se couler sur le dos le long d'un grand rocher ; et sans le secours d'un câble qu'on y avoit attaché, nous serions tombés dans des fondrières horribles.

Quand on est arrivé au has de l'échelle, on se roule encore sur des rochers, tantôt sur le dos, tantôt couché sur le ventre.

Après tant de fatigue on entre enfin dans cette admirable grotte. Les gens qui nous conduisoient comptoient cent cinquante brasses de profondeur depuis la caverne jusqu'à l'autel (c'est un grand amas de Stalactites en choux-fleurs,) et autant depuis cet autel jusqu'à l'endroit le plus profond où l'on puisse descendre.

Le has de cette grotte sur la gauche est fort scabreux : à droite il est assez uni, et c'est par là qu'on passe pour aller à l'autel. Dans ce lieu la grotte paroît haute d'environ deux cens pieds sur deux cent cinquante de large. La voûte est assez bien taillée, relevée en plusieurs endroits de grosses masses arrondies, les unes hérissées de pointes, les autres bossuées régulièrement, d'où pendent des grappes, des festons et des lances d'une longueur surprenante.

A droite et à gauche sont des tours cannelées vides la plupart comme autant de cabinets pratiqués autour de la grotte. On distingue parmi ces cabinets un gros pavillon formé par des productions qui représentent si bien les pieds, les branches et les têtes des choux-fleurs, qu'il semble que la nature nous ait voulu montrer par là comment elle s'y prend pour la végétation des pierres. Toutes ces figures sont du marbre blanc (de l'Asie) transparent, cristallisé, qui se casse presque toujours de biais par différens lits. La plupart même de ces pièces sont couvertes d'une écorce blanche, et raifonnent comme le bronze quand on frappe dessus. (à continuer.)

## PENSEES.

Les principes vertueux sans action, disoit Mr. Thomas, sont comme le papier-monnaie, une richesse qui ne fait que nous avertir de notre pauvreté.

Un Maire étoit à table entre deux jeunes gens qui le persifloient. Je vois bien, leur dit-il, Messieurs que vous voulez vous moquer de moi, et je vais vous donner une idée juste de mon caractère : Je ne suis pas précisément un sot, ni absolument un fat ; je suis entre deux.

On disoit à Mad. De Giac qu'une femme de qualité avoit épousé un bourgeois : je ne le crois pas, dit-elle ; on ne fait qu'une de ces folies en un siècle, et je l'ai déguignée.

## MR. L'EDITEUR,

Sur la nouvelle qui circula, il y a quelque tems, que maître Bon-à-taper avoit pris congé pour l'autre monde, je hazar-dai le distique suivant : je vous l'envoie, faites-en ce qui vous plaira.

Quoi ! Bonaparte est mort ! . . . d'un tyran exécrable  
C'est l'acte le plus sage, et le seul excusable !

MISTIGRI.

(Du Moniteur Universel.)

Extrait des Réqûtes du Sénat conservateur, Séance du 3 Avril sous la présidence du Sénateur Comte Barthélemy.

La Séance qui avoit été ajournée fut reprise à quatre heures, lorsque le Sénateur Comte La Roche fut le plan revisé et à l'acte du décret qui passa dans la Séance d'hier. Il est conçu dans les termes suivans :

Le Sénat conservateur considérant que dans une monarchie constitutionnelle, le Monarque existe seulement en vertu de la Constitution ou du pacte social ;

Que Napoléon Bonaparte durant une certaine période d'un Gouvernement ferme et prudent a donné à la nation les raisons de calculer sur des actes futurs de sagesse et de justice, mais qu'ensuite il a violé le pacte qui l'unissoit au peuple François, particulièrement en levant des impôts et des taxes, autres qu'en vertu de la loi, contre la teneur expresse de serment qu'il avoit prêté en montant sur le trône, conformément à l'article 53e de la Constitution du 28 Floreal, an 12.

Qu'il a complété cette attaque sur les droits du peuple même en ajournant sans nécessité le Corps Législatif, et en faisant supprimer comme criminel, un rapport de ce corps, dont il a disputé le titre et les droits dans la représentation nationale.

Qu'il a entrepris une suite de guerre en violation de l'article 5 de la constitution, du 22e Frimaire, an 8, qui prononce que les déclarations de guerre seront proposées, délibérées, décrétées et promulguées de la même manière que les lois ;

Qu'il a émané inconstitutionnellement plusieurs décrets, qui infligent la peine de mort ; particulièrement les deux décrets du 5e Mars dernier, tendants à faire regarder comme nationale, une guerre qui n'auroit pu avoir lieu sans l'intérêt de son ambition sans bornes ;

Qu'il a violé les loix commerciales par ses décrets touchant les Prisonniers d'Etat. Qu'il a annulé la responsabilité des Ministres, confondu toutes les autorités, et détruit l'indépendance des corps judiciaires.

Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme un des droits de la nation, a été constamment assujettie au contrôle arbitraire de la Police, et qu'en même tems il a toujours fait usage de la presse pour remplir la France et l'Europe de fausses représentations, de maximes erronées, de doctrines favorables au despotisme, et d'insultes envers les Gouvernemens étrangers ;

Que des Actes et des rapports entendus par le Sénat ont subi des altérations dans la publication.

Considérant qu'au lieu de régner suivant les termes de son serment, dans la seule vue de promouvoir les intérêts et le bonheur, ainsi que la gloire du peuple François, Napoléon a complété les malheurs de son pays, en refusant de traiter à des conditions que l'intérêt national lui prescrivait d'accepter, et qui ne compromettoient point l'honneur François.

Par l'abus qu'il a fait de tous les moyens à lui confiés tant en hommes qu'en argent.

Par l'abandonnement des blessés sans être pansés, sans secours et sans subsistance ; Par différentes mesures dont les conséquences ont été la ruine des villes, la dépopulation du pays, la famine, et des maladies contagieuses ;

Considérant que pour toutes ces causes, le Gouvernement impérial établi par le Sénatus-Consulte, du 28e. Floreal, an 12, a cessé d'exister, et que le désir manifesté par toute la France, demande un ordre de choses, dont la premiere doit être le ré-

tablissement d'une paix générale, et qui doit être aussi l'époque d'une réconciliation solennelle de tous les états de la grande famille Européenne.

Le Sénat déclare et décrète ce qui suit ; Article 1. Napoléon Bonaparte a forfait le trône, et le droit héréditaire établi dans sa famille est aboli.

2e. Le peuple François et l'armée sont déchargés du serment de fidélité envers Napoléon Bonaparte.

3e. Le présent décret sera transmis par un Message au Gouvernement provisoire de France, envoyé au lieu à tous les Départemens et aux armées, et immédiatement proclamé dans tous les quartiers de la Capitale.

(Une semblable résolution fut le même jour adoptée par le corps Législatif.)

Copie d'une Lettre du Maréchal Ney au Prince Benevente, Président de la Commission composant le Gouvernement Provisionnel.

Monsieur.—Je me rendis hier à Paris, accompagné du Duc de Tarente et du Duc de Vienne, étant chargé d'un plein pouvoir de défendre devant Sa Majesté l'Empereur de Russie, l'intérêt de la dynastie de l'Empereur Napoléon. Un événement imprévu ayant soudainement mis fin aux négociations qui, cependant, sembloient promettre le résultat le plus favorable, je vis alors que pour détourner de notre cher pays, les malheurs épouvantables d'une guerre civile, il ne restoit d'autres ressources aux François que de renoncer complètement la cause de nos anciens Rois. Pénétré de ce sentiment je me rendis donc auprès de l'Empereur Napoléon pour lui faire connoître le désir de la nation.

L'Empereur convaincu de la situation critique dans laquelle il avoit placé la France, et de l'impossibilité de pouvoir la sauver lui-même, parut résigné, et consentit à son abdication entière et sans restrictions. J'espère que demain il m'en délivrera lui-même un Acte authentique et formel, et aussitôt après j'aurai l'honneur de me rendre auprès de votre Altesse Sérénissime. J'ai l'honneur d'être, &c.

MARECHAL NEY.

Fontainebleau, le 5 Avril, 1814.

Délibération du Chapitre de Paris.

5 Avril, 1814.

Nous Souffignés affirmons et déclarons que nous adhérons pleinement, formellement et unanimement aux Décrets du Sénat Conservateur du 2 de ce mois, et au Décret du même Corps Législatif du 3 et à l'acte d'adhésion de la Cour d'Appel du 3, à la déclaration du Conseil Général du Département de la Seine Conseil Municipal de Paris du 3 de ce mois et à celui du corps municipal du 14 de ce mois.

(Signé) JEAN SIFRIEN, Cardinal MAURY,

et autres Membres du Chapitre.

Le lendemain le Mercredi Saint, les Curés et les desservans de la cité de Paris avoient fait à peu près la même déclaration.

Circular du Préfet de la Seine au Maire des douze arrondissemens de Paris, &c.

Mr. Vous venez d'être témoin du grand événement qui promet à la France une régénération si nécessaire. Vous connoissez les actes du Sénat qui déclarent la forfaiture de Napoléon et de sa famille et qui institue un gouvernement provisoire. Avez heureux pour avoir obtenu la confiance de ce gouvernement qui, par l'acte du 2 de ce mois, m'a nommé Préfet du Département de la Seine, je me hâte de vous exprimer mes sentimens qui sont aussi les vôtres, et de vous rappeler les devoirs qui nous sont communs, tant par rapport aux sentimens qu'aux relations établies entre nous.

Depuis longtems, Monsieur, je n'ai cessé de déplorer les maux qui ont déoléé, notre pays. J'ai cherché avec ardeur et j'ai même osé demander autant qu'il m'a été possi-

ble un système de modération qui pût arrêter tant de calamités. Quand je me suis aperçu qu'il étoit possible d'obtenir l'objet de tant d'efforts jusques là aussi inutile que pénible, j'ai embrassé cette noble cause et je m'y suis entièrement dévoué. Je suis, Monsieur, que vos opinions et vos sentimens sont les mêmes que les miens. Je suis assuré que vous concurrez avec grand zèle dans l'exécution des mesures prescrites par le gouvernement provisoire dont la sagesse nous est bien connue ; que vous suivrez toujours les sages directions et que mettant de côté toute hésitation, toute incertitude, vous le seconderez avec franchise, loyauté et courage, qui sont les premières vertus de votre emploi et dont vous avez déjà donné tant de preuves.

J'espère, Monsieur, que vous inspirerez les mêmes sentimens à vos Assistans.

J'ai l'honneur, &c.

CHABROL, Préfet de la Seine.

ORDRE DU JOUR.

Zurich, 8 Janv.

Soldats,

Vous avez triomphé des ennemis de la tranquillité générale ; vous avez excité l'admiration de tous les peuples ; vous avez enflammé leur patriotisme ; c'est par vos armes que l'Empereur des François voit ses armées ancêtres, et perd tous ses Alliés. Presque toutes les nations de l'Europe qui naguères étoient rangées sous ses bannières pour consumer un esclavage universel, sont maintenant réunies avec nous pour recouvrer leur ancienne indépendance et leur prospérité. Les nations qui sont encore courbées sous le sceptre de Napoléon, ont les François eux-mêmes attendent de vous leur délivrance du joug qui les opprime. Continuez donc, braves guerriers ; vous avez déjà surmonté les plus grands dangers ; achevez vos triomphes sur l'ambition effrénée de l'Empereur des François. Donnez la paix à l'univers et vous retourneriez ensuite dans votre pays, chargés des bénédictions des peuples que vous aurez délivrés. Votre seul objet, en entrant sur le territoire François, doit être de diminuer les misères de ce pays et non de les accroître. Nous devons convaincre les habitans que c'est uniquement votre zèle pour la bonne cause, qui dirige vos pas vers eux. Le courage et la générosité ont toujours été les premières vertus du soldat. Que le courage et la générosité vous guident donc sur la route qui conduit à l'immortalité ! Convaincus de l'importance et de la nécessité de la discipline, vous ne manquerez jamais de l'observer avec la plus grande exactitude. Par là vous jeterez un nouveau lustre sur votre réputation bien acquise. Dans le cas où quelques uns d'entre vous, contre toute attente, sourds à la voix d'honneur et oubliant les devoirs de leur situation, se rendroient coupables de quelque excès ou procédé criminel envers les habitans, ils seroient punis, sans aucune distinction comme perturbateurs du repos public et ennemi du bien général.

Le Commandant en Chef des armées

Impériales Russes,

COMTE BARCLAY de TOLLY.

—\* \* \* \* \*—  
La famille des Bourbons.

Louis Stanislas Xavier, (Louis XVIII) l'ainé des frères de Louis XVI, né en 1755. Il est veuf et n'a pas d'enfant. Il étoit, dit-on, à Paris le 31 Mars dernier.

Charles Philippe, le Comte d'Artois (Monieur) frère de Louis XVIII et héritier apparent de France né en 1757. Il est veuf, mais il a les enfans suivans :

1 Louis Antoine ; Duc d'Angoulême né en 1775 et marié en 1793 à l'intéressante Marie Thérèse Charlotte, le seul enfant vivant de l'infortuné Louis XVI.

2 Charles Ferdinand Duc de Berry né en 1778, garçon.

Marie Adélaïde, veuve du Roi de Sardaigne.

Toutes les branches inférieures des Bourbons sont sans descendants, et il est probable que dans peu d'années la ligne en sera entièrement éteinte.

MONTREAL, 7 JUIN, 1814.

Nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant cette semaine beaucoup de détails sur les évènements importants qui renouvelleront entièrement la face des affaires en Europe. Nous nous sommes même écartés de notre plan ordinaire pour ce sujet. Il est impossible de douter actuellement des évènements récents qui ont du répandre une joie sans bornes dans toute l'Europe et qui n'ont pas même manqué d'opérer cet effet dans le Canada. On doit seulement regretter que les détails n'en aient pas encore été envoyés dans ce pays d'une manière officielle.

Ces détails nous ont obligés de remettre à la semaine prochaine un écrit signé "A Philantropic." Nous avons aussi reçu plusieurs autres Communications : l'une signée "UN NOBILITER" étoit déjà sous presse, lorsque, par le conseil de nos amis, nous l'avons supprimée. Une autre signée "Oculatus Testis" est sous considération. Toutes deux ont pour objet, le sujet dont parloient "Un Passant" et "Un Observateur" dans notre dernier No. c'est à dire, les abus commis par certains officiers de notre brave Milice Incorporée. Il est triste d'avoir à traiter un sujet aussi délicat. Car si malheureusement il y a à la tête de nos Milices quelques personnes dont la conduite ne doit pas inspirer beaucoup de respect, d'un autre côté nous avons la satisfaction d'y voir un certain nombre d'hommes respectables, dignes de conduire des Miliciens braves et honorés. Nos communications de la semaine dernière, auront produit, nous l'espérons, quelque effet. Les réclamations qu'on fait quelques Officiers qui s'y seront reconnus sans doute nous donnent tout lieu d'espérer qu'elles ne seront pas inutiles. Autrement nous pourrions peut-être y revenir quelque jour. Nous ne ne nous effrayons pas du bruit.

Nous avons aussi reçu un superbe morceau de Poésie, sur l'Angleterre triomphante et la France heureuse. La beauté du Sujet et la manière noble dont il est traité, le feront goûter avec plaisir à nos lecteurs la semaine prochaine.

D'après des nouvelles reçues de Kingston Dimanche dernier, il paraît que nos troupes ont dernièrement essuyé quelques pertes sur le Lac Ontario. Les Capitaines Popnam et Spilsbury, 150 matelots, et 50 marines, avec, 2 chaloupes canonnières et quelques batteries ont été pris dans le Sandy Creek, à 15 miles de Sackett. Sir James YEO

étoit malade et le brave Capitaine MULCASTER n'étoit pas encore rétabli.

Aux dernières dates d'Europe, les commissaires Américains Mefs. Bayard et Galatin étoient arrivés à Harwich en Angleterre, revenant de Hollande.

Nous avons eu le plaisir de voir arriver ici la semaine dernière, plusieurs officiers entr'autres du Régiment de Watteville, qui avoient été faits prisonniers et détenus comme otages par le Gouvernement Américains.

Le Steam Boat est arrivé ici dimanche sur les 7 heures P. M. Il avoit à bord 270 officiers et matelots.

Nous sommes bien aises de pouvoir annoncer au public que Son Excellence le Gouverneur en Chef a bien voulu nommer Louis Bourdages, Ecuyer, Surintendant des Postes de cette Province. C'est encore une victime du Règne de la Terreur, dont le mérite est enfin reconnu.

Fécondité. — Mercredi dernier la femme d'un nommé Thiéry de la côte St. Paul a mis au monde trois garçons. L'un n'a vécu que quelques instans, un autre quelques jours et le troisième est encore vivant.

Accidens. — Mr. Thomas Place, Paye-Maitre des Voltigeurs Canadiens, est tombé de sa voiture Mardi dernier près de Ste. Catherine. Il n'a survécu que quelques heures à sa chute.

Samedi un domestique de Sir Sidney Beckwith étoit descendu la côte avec une voiture pour la laver ; mais s'étant trop éloigné du rivage, le cheval a perdu fouds, a été submergé et l'homme enseveli dans les flots.

MARIE.—Le 25 Mai, le Capitaine DE MAY du Regiment de Meuron, à Demoiselle MARIE MUNRO, fille de H. Munro, Ec.

Hier : ALEXIS BOURRET, Ecr. Avocat, à Demoiselle HENRIETTE PELTIER, tous deux de cette ville.

PORT DE QUEBEC.

Vaisseaux arrivés à Québec du 28 Mai au 1 Juin.

Lieux.	Nombre.
D'Angleterre - - - - -	23.
Irlande - - - - -	13.
Ecosse - - - - -	1.

De ces 37 vaisseaux, 5 sont chargés de différentes marchandises, 1 de sel et de marchandises, celui d'Ecosse de rum pour Mure & Co. et les 30 autres sont à l'envoi du Gouvernement, chargés de provisions de bouche, de munitions, de provisions navales des carcasses d'une Frégate et d'un brig ; avec environ 64 officiers, et soldats

Du 16e. Régt. - - - - -	828.
De différents Régts. - - - - -	490.
De l'Artillerie - - - - -	230.
Matelots - - - - -	237.
Ouvriers &c. pour les Lacs - - - - -	282.

Total 2067.

BUREAU DU SURINTENDANT DES MAISONS DE POSTE PROVINCIALES le 6me. Juin 1814.

Maisons de Postes établies en vertu de l'Acte Provincial de la 54me. Année George III.

Depuis la Cité de Montréal jusqu'au Coteau du Lac, Cité de Montréal, Louis Martelle, F. Québec, Maître de Poste. George Fullum, Do. Do. Aidé de Poste.

La Chine,	M. P.
Pierre Brancouier	A. P.
Pierre Bonhomme	
Pointe Claire.	M P
Pierre Pillon	A P
James Glassford.	
Bout Ouest de l'Isle de Montréal, Ste. Anne.	
John Forbes	M P
Do Traverfier pour Vaudreuil.	
Vaudreuil	
Hyacinthe Emond	M P
Louis Charlebois	A P
Do Do Traverfier pour Ste. Anne.	
Les Cèdres	
Pierre Normand	M P
Noel Lévaque	A P
Côteau du Lac	
Allin Perry	M P
.....	.....
Depuis le Bourg William Henry jusqu'à Chambly.	

William Henry	M P
Jean Baptiste Rondeau	A P
Joseph Toibault	
St. Ours.	
François Fontaine	M P
François Bergevin	A P
St. Denis	
François Galbert	M P
— Maillou	A P
St. Charles	
François Téro	M P
Joseph Foisy	A P
Traverfié sur la Rivière Richelieu.	
Au Sud Pierre Ménard.	
Au Nord Jean Bte. Bourg.	
Bel œil jusqu'à Chambly	
Etienne Guertin	M P
— Guertin, fils,	A. P

TAUX DES MAISONS DE POSTES PAR LIEUE.

1 Cheval avec une Calèche ou Cariole, ou avec son harnois sans voiture, 1 personne	£. 0 1 3
2 personnes - - - - -	0 1 8
Chaque cheval additionel	0 0 4
do do de selle - - - - -	0 0 10

1 cheval avec une voiture, ou avec son harnois sans voiture ; chargé pas plus de 600 lb.	0 1 3
Chaque cheval additionel do de 1000 lb. - - - - -	0 0 4

Les voyageurs avec leur voiture couverte ou découverte, prendront 2 chevaux et payeront outre le susdit Taux - - - - - 0 0 2

Sortie des villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières en sus des Taux ci-dessus - 0 3 0

Entrée des dites villes do 0 2 0

1 voyageur peut prendre avec lui 120 lb. et 2, 60 lb.

CERTIFIÉ VÉRITABLE LOUIS BOURDAGES

Surintendant des maisons de Postes Provinciales.

N. B. Tous les Maîtres et Aides de Poste sont requis de se conformer aux taux cy-dessus ; et suivant la loi personne ne peut mener les voyageurs que les Maîtres et Aides de Poste, et les Maîtres de Diligence, sans encourir les pénalités portées par la Loi.

A VENDRE

cette Imprimerie, des formes de CONTRATS de mariage et des ORDRES de témoignage François et Anglois.

A VENDRE,

PAR le Soussigné en gros ou en détail, 1000 bottes de bon foin ANTOINE DUBORD.

## PAPIERS FRANCOIS.

Lettre du Prince Schwartzberg Commandant en Chef des Troupes Alliées, à S. E. le Maréchal Duc de Raguse.

Mr. le Maréchal—J'ai l'honneur de transmettre à votre Excellence par une personne sûre, tous les documens et papiers publics nécessaires pour faire connoître parfaitement à Votre Excellence les évènements qui ont eu lieu depuis que vous avez laissé la capitale, aussi bien qu'une invitation des Membres du Gouvernement provisoire à vous ranger sous les bannières de la bonne cause de la France. Je vous supplie au nom de votre pays et de l'humanité d'entendre aux propositions qui arrêteront l'effusion du sang précieux des braves hommes que vous commandez.

Reponse du Maréchal Duc de Raguse.

Mr. le Maréchal—J'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, avec les papiers que vous y avez inclus ; l'opinion publique a toujours fait la règle de ma conduite. L'armée et le peuple étant relevé du serment d'allégeance envers l'Empereur Napoléon par un Décret du Sénat, je suis disposé à partager leurs sentimens pour éviter les malheurs de la Guerre civile et arrêter l'effusion du sang ; en conséquence je suis prêt à laisser avec mes troupes l'armée de l'Empereur Napoléon, aux conditions suivantes, dont je vous demande la garantie par écrit :

Copie de la garantie demandée et accordée.

1. Je, Charles, Prince Schwartzberg, Maréchal et Commandant en Chef des armées alliées, garantis à toutes les troupes Françaises qui abandonneront les bannières de Napoléon Bonaparte en conséquence du décret du Sénat du 2 Avril, qu'elles seront libres de se retirer en Normandie avec leurs armes, leurs bagages et munitions et avec la même considération et les mêmes honneurs militaires que des troupes alliées se doivent réciproquement.

2. Que si les évènements de la guerre en conséquence de ce mouvement faisoient tomber la personne de Napoléon Bonaparte dans les mains des Alliés, sa vie lui seroit garantie et sa liberté assurée dans un espace de territoire circonscrit, au choix des Pouvoirs Alliés et du Gouvernement François.

Reponse du Maréchal Prince de Schwartzberg.

Mr. le Maréchal—Je ne puis suffisamment exprimer ma satisfaction d'apprendre la promptitude avec laquelle vous acceptez l'invitation du Gouvernement provisoire, de vous ranger sous les bannières de la cause Française conformément au décret du 2 de ce mois.

Les services distingués que vous avez rendus à votre pays sont généralement connus ; mais vous les avez couronnés en rendant à votre patrie le petit nombre de braves troupes qui ont échappé à l'ambition d'un seul homme.

Je vous prie de croire que j'apprécie particulièrement la délicatesse de l'article que vous demandez et que j'accepte, relativement à la personne de Napoléon. Rien ne caractérise mieux cette aimable générosité naturelle aux François et qui fait particulièrement le caractère de votre Excellence.

Acceptez les assurances de ma haute considération.

(Signé) SCHWARTZENBERG.

A mes Q. G. 4 d'Avril, 1814.

En conséquence les troupes sous le commandement du Maréchal Duc de Raguse, au nombre de 12,000 hommes, avec leurs armes, bagages et munitions, quitteront leur cantonnement le 5 pour se rendre à Versailles ; elles ont passé à travers les troupes alliées, au milieu des témoignages de la plus vive reconnaissance, recevant les honneurs militaires dus à de braves

hommes dont le sang a si longtems coulé pour la défense de leur pays, qui ne le répandront plus que pour le désespoir de la tyrannie et de l'ambition expirantes, et dont l'arrivée sous l'étendard de leur chère patrie présage l'accomplissement du grand ouvrage de la pacification générale et du bonheur du monde.

Le Général Lucotte Commandant la division de réserve, aux officiers et soldats de cette division.

Compagnons d'armes : L'Empereur Napoléon a fait annoncer qu'étant considéré comme le seul obstacle à la paix de l'Europe, il étoit prêt à renoncer au trône et à la vie même pour la prospérité de la France.

L'Empereur Napoléon demande que le prince son fils et Sa Majesté l'Impératrice et Régente puissent lui succéder dans le pouvoir que la France lui a conféré.

C'est aux principaux corps de l'état à répondre et aux pouvoirs alliés à protéger la libre expression du désir de ces corps qui représentent actuellement la France. Dans l'attente de la décision, il a été établi une suspension d'armes entre l'armée de Napoléon et celle des Alliés. Respectons religieusement cette suspension d'armes et toute décision qui déterminera le sort de la France et celui de l'armée.

La nuit dernière un corps entier a quitté son poste ; j'ai reçu ordre d'occuper Corbeil ; on ne m'a donné aucun ordre contraire ; je suis en conséquence resté fidèle et à vous et à mon poste. Les hommes braves ne désertent jamais ; c'est leur devoir de mourir sur leur poste. Nous avons constamment servi notre pays et nous le servirons sous quelque Gouvernement qu'adoptera la majorité de la nation. Les corps armés ne doivent pas délibérer mais obéir ; les hommes guidés par l'honneur et la fidélité se font respecter en tous lieux.

La division de réserve ne commettra point d'hostilité contre les alliés, qui ont promis de n'en commettre aucune ni contre nous ni contre Corbeil. Que mes compagnons d'armes attendent les ordres tels que les bons François, leur Général les leur donneront, et il espère qu'ils les suivront.

(Signé) GEN. LUCOTTE.

## L'ILE D'ELBE,

Lieu de la destination de Bonaparte.

ELBE, ELVE, Ilua, île d'Italie, sur la côte de Toscane, sujette ci-devant au Prince de Piombino, sous la protection du Roi de Naples, qui y avoit Porto-Longone. Le grand Duc y avoit la forteresse de Porto-Ferrajo. Cette île est remarquable par ses mines de fer cristallisé et d'aimant, et par sa carrière de marbre. Son vin, ses fruits sont excellens. Sa tonnelerie, ses pêches et salines rapportent beaucoup. Elle a 25 à 30 lieues de circonférence et contient 7,000 habitans. Cette île appartient aujourd'hui à la France et est administrée par un Commissaire général. Il y a une cour criminelle et un tribunal de première instance, ressortissant d'Aix.

Vogeln. Dict. Geog.

(COMMUNICATION.)

Montreal 26th. May 1814.

SIR,

You will extremely oblige me by inserting the following paragraph in your worthy paper.

The public having been much engrossed of late with continental intelligence, I beg leave to draw their attention for a little to a subject deserving of their notice.

FOR INSTANCE.

Mark : the physiognomy of a certain jailer keeper of a prison ; there you

will discover the monster ; partaking, part of the baboon and part of the crocodile ; only, view his watry eyes, and behold his quizecal countenance. He is not fit to be keeper of wild beasts, and much less that of men. He might however have been a great acquisition to Mr. Pidcock's celebrated collection, at Ex-change—he might answer uncommonly well to stir up the untameable Hydra with a long pole, or abate the Fury of the ferocious tygre, from bengal in the East Indies, or tantalize the Moscovy cat from the coast of Guinea, or flatter the cocatoo, and should the Russian bear from the wilds of Siberia be unmanageable for him, I would recommend his son as a proper assistant. But who could have recommended this animal and now supports him in that important post he occupies ? It is that little man, once so little, and now so great ; (with the principles reciprocal.)

N. B.

A further communication will be laid before the public in a few days treating upon the important infringements committed upon the subjects of his Majesty.

A. PHILANTROPIC.

—\* \* \* \* \*—  
P E R D U,

MERCREDI le 18 du courant entre la maison de Mr. Hubert et celle du Docteur Gustave Iserhoff de Berthier, un PORTE-FEUILLE de maroquin rouge, contenant les Billets de l'armée ci-après spécifiés :

1 Billet de 25 piastres.

6 Do. — de 4 chacun.

1 Do — — 1

Et quatre lettres adressées à Messieurs Boucher, Mayrand, Grant et Fortier. Ceux qui auront trouvé le Portefeuille avec les Billets et les Lettres mentionnés, sont priés de vouloir bien le remettre à Ls. Olivier, Ecr. à Berthier, à cette Imprimerie à Montréal, à J. Lacombe, Ecr. l'Assomption ou au propriétaire Soussigné résident au même lieu, et il seront libéralement récompensés de leurs peines.

Ls. MOREAU.

Chapelier.

A VENDRE.

LE Souffigné offre à Vendre, 2000 Minots de beaux POIS pour moins de dix Shellings le Minot ; Aussi 3000 Minots d'Avoine pour moins de trois Shellings.

JH. ROY.

A LOUER

POUR prendre possession aussitôt qu'elle sera achevée. Une grande MAISON en bois et un étage en pierre avec deux belles caves situés près du Champ de Mars.

Il faut s'adresser à l'Imprimeur ou à ANTOINE DUBORD, chez Made. Veuve Gareau.

.....  
PRIX DES AVERTISSEMENS.  
DU SPECTATEUR.

Six lignes et au-dessous 1s. 10½d. 1c ; insertion et 5d. pour chaque suivante. Dix lignes et au-dessous 2s. 6d. 1c. do. et 7-½ chaque suivante. Au-dessus de dix lignes 3d. par ligne do. et ¼d par chaque suivante

MONTREAL, Imprimé pour l'ÉDITEUR, à l'Imprimerie Canadienne.